

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2020
DELIBERATION N° 62

L'an deux mil vingt, le vingt-trois juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations, allée de Glain, sous la présidence de de M. Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
45

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE
Mmes BRAU-BOIRIE, BISAUTA, M. ARCOUET, MM. SALANNE, PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (jusqu'à son départ à 23h10), Mme MOTHES, MM. ALLEMAN (jusqu'à son départ à 23h10), SÉVILLA, Mme LARROZE-FRANCEZAT, MM. ERREMUNDEGUY, SUSPERREGUI, Mmes DELOBEL, CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ESTEBAN, Mmes LIOUSSE, DUPREUILH, M. ETCHETO, Mmes BROCARD (à partir de 18h50), HERRERA LANDA, M. BERGÉ.

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Absents représentés par pouvoir :

Le Maire

Mme LARRÉ par M. PARRILLA ETCHART ; M. DAUBISSE par M. ARCOUET (après son départ à 23h10) ; M. ALLEMAN (après son départ à 23h10) par M. ETCHEGARAY ; Mme ZITTEL par Mme HARDOUIN-TORRE ; Mme BENSOUSSAN par M. AGUERRE ; M. BOUTONNET-LOUSTAU par M. LAIGUILLON ; M. ABADIE par Mme HERRERA LANDA.

Absente :

Mme BROCARD (jusqu'à 17h50 pendant le rapport n°2).

Secrétaire :

M. SUSPERREGUI.

Entendu le rapport de M. Corrégé,

OBJET : FINANCES – Exercice 2019 - Budget annexe des parcs de stationnement – Compte administratif.

L'exécution budgétaire 2019 se présente de la manière suivante (s'agissant d'une activité assujettie à la TVA, les montants indiqués ci-dessous sont hors taxes) :

	Crédits votés	Réalisé	Restes à réaliser
Recettes d'investissement *	6 951 000 €	1 850 040,32 €	
Dépenses d'investissement	6 951 000 €	3 947 912,83 €	2 824 423,16 €
Solde d'investissement		-2 097 872,51 €	- 2 824 423,16 €
Solde d'investissement reporté		3 902 214,60 €	
Résultat d'investissement cumulé		1 804 342,09	
Recettes d'exploitation	3 970 000 €	4 066 120,54 €	
Dépenses d'exploitation	3 970 000 €	3 603 569,91 €	
Résultat d'exploitation 2019		462 550,63 €	
Résultat antérieur reporté		100 000,00 €	
Résultat d'exploitation cumulé		562 550,63 €	
Résultat net de clôture (investissement + exploitation)		2 366 892,72 €	

* y compris solde reporté 2018

Pour la section d'exploitation, l'examen du compte administratif fait apparaître les principales évolutions suivantes.

Les dépenses d'exploitation s'élèvent globalement à 3,60 M€, en progression de 2,1 % par rapport à l'exercice précédent. Elles se répartissent de la manière suivante :

- charges à caractère général (fluides, achats et charges externes) : 972 K€ (+ 5,4 %) ;
- charges de personnel : 1 230 K€ (+ 3,4 %) ;
- frais financiers : 160 K€ (- 10,2 %) ;
- autres charges et dotations aux amortissements et provisions : 1,238 M€ (- 2,8 %).

Les recettes d'exploitation représentent pour leur part 4,07 M€, en baisse de 3,26 % par rapport à 2018. Le principal poste de recettes, les droits de stationnement proprement dits (forfait post-stationnement compris), s'établit à 3,40 M€ contre 3,54 M€ pour l'exercice précédent, soit une baisse de 3,75 %. Cette baisse est liée à la fermeture des parcs De Gaulle, Boufflers et de la Gare pendant les travaux correspondant de réaménagement et de requalification.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent globalement à 3,95 M€, dont 0,6 M€ d'écritures d'ordre.

Les dépenses réelles représentent 3,3 M€, dont 462 K€ pour le remboursement du capital des emprunts et 2,9 M€ pour les dépenses d'équipement (contre 172 K€ en 2018). Ces dernières correspondent principalement aux travaux des parcs De Gaulle, Boufflers et Gare.

Les recettes d'investissement totalisent 5,75 M€, dont 1,2 M€ de dotation aux amortissements et surtout 3,9 M€ d'excédent antérieur reporté.

La section d'investissement fait ainsi apparaître un solde positif de 1,8 M€, qui va permettre d'autofinancer les investissements de ce budget, en particulier la poursuite en 2020 de la réhabilitation du parc de la gare.

Aucun nouvel emprunt n'ayant été contracté, la dette de ce budget annexe poursuit sa baisse pour atteindre 3,7 M€ à la clôture de l'exercice contre 4,1 M€ fin 2018. La capacité d'autofinancement brute se situe à 1,1 M€. La conjugaison de ces deux facteurs se traduit par un ratio de désendettement de 3,6 années pour ce budget annexe.

Conformément à l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2019 du budget annexe des parcs de stationnement ci-joint et tel que présenté ci-avant.

Voté sous la présidence de Mme Durruty.
M. le Maire ne participe pas au vote.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ESTEBAN, Mme LIOUSSE, M. ETCHETO,
Mme BROCARD ne participent pas au vote.

M. BERGE, Mme HERRERA LANDA (avec mandat) ne participent pas au vote.

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne